

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°14 Indemnités,

n°14

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 août 1930

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro

31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

la décision du 16 juillet 1930 est complétée comme suit : M, Ghaleb, comptable auxiliaire des travaux publics, comptable du service local et dépositaire du mobilier de l'hôtel du gouvernement, aura droit, en cette qualité, aux indemnités de responsabilité réglementaires, à compter du jour de la remise du service et des inventaires par M. Armand lecointre